

ALPES MARITIMES  
COMMUNE DE DRAP

DELIBERATION N°45/2024

**OBJET** : SPORT - Demande subvention pour le changement de la pelouse synthétique du stade Anderloni

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 du mois de juin à 10 heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 31 mai 2024

**PRESENTS** : Robert NARDELLI Maire/Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Philippe MINEUR / Alexandra GHIGI-RUSSO / Serge DIGANI/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Catherine DINI/ Jean QUENCEZ adjoints, Christine DECORDIER / Sabrina DIVRY/ Kathy NICOLAS/ conseillères municipales déléguées, / Bouabdallah LAFTAS /Vanessa BEAUJEAUD/ Françoise DAMILANO /Romain BIANCHI /Sandrine GUGLIELMINO/ Clorinde MARCONI/ Maeva THOMMERET conseillers municipaux

**ABSENTS REPRESENTES** : Sophie ESPOSITO par Françoise DAMILANO, Xavier JARJANETTE par Jean Christophe CENAZANDOTTI/ Gracienne DODAIN par Romain BIANCHI /Thierry VISSIAN par Christine DECORDIER, Jean-Pierre MONTCOUQUIOL par Martine DUNOYER DE SEGONZAC/Stephen VIALE par Sandrine GULIELMINO

**ABSENTS** : Nathalie DIGANI/Michaël TRUCCHI/ /Philippe JANIN

**Secrétaire de séance** : Vanessa BEAUJEAUD

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Compte-tenu de l'utilisation croissante de ce site par le Club Drap football, par L'AS MONACO Football Féminin

Compte-tenu de la vétusté de la pelouse synthétique du stade Anderloni, il est devenu indispensable de procéder au changement de ce revêtement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental, et de la Fédération Française de Football au titre du Fonds d'Aide au Football Amateur 2025
- D'approuver le plan de financement prévisionnel des travaux pour la réalisation d'un terrain de football synthétique comme suit :

MONTANT HT DES TRAVAUX : 695 037.00 €  
 Conseil Départemental (60%) : 417 022.00 €  
 FFF via le FAFA (5%) : 34 751.85 €  
 Part communale : 189 263.15 €

- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette opération et à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
 Présents : 18 Procurations : 6 Votants : 24 Absents : 3 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 24

Fait à Drap, le 07 juin 2024  
 Le Maire, Robert NARDELLI

Compte-rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 10/06/2024  
 Affichage en mairie le : 12/06/2024

